

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire le Conseil Municipal à l'unanimité :

VALIDE le règlement du cimetière proposé

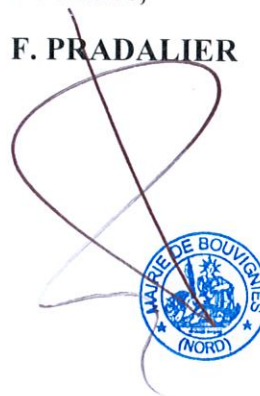
- ACCEPTE et VALIDE le nouveau tarifs des concessions au 01 janvier 2023.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

F. PRADALIER



Envoyé et reçu en Préfecture le 14/11/2022
ID 059-215901059-20221109-D2022_033-DE
Publié sur le site internet le 14/11/2022